

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 4 juillet 2024.

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 6

Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTUOX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Marjorie MINUTOLO

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Anne-Marie VIET à Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR à Virginie DELEAU - Pierre-Yves CHABAUD à Philippe BELTRANDO - Ludovic COQUILLAT à Virginie DEFRANCE - Jérôme ORGEAS à Jocelyne BONTUOX.

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_35_2024

**Objet : Convention de partenariat culturel « Provence en scène »
2024 - 2025**

Rapporteur : Philippe BELTRANDO

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que le Département propose aux communes un soutien et une mise en œuvre de multiples actions dans le domaine culturel. Le dispositif « Provence en Scène » crée une synergie entre les communes et les artistes du Département et facilite ainsi l'accès aux spectacles vivants.

Il expose que ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et leur apporte une expertise artistique, une aide financière du coût du spectacle et une aide administrative et juridique.

Cette convention permettra l'accès à un panel de spectacles vivants avec une remise, pour notre commune de 50 % pour les spectacles des catalogues « Provence en scène » et « Provence en scène plus ».

La participation financière du Département interviendra sur un ou plusieurs spectacles et ne pourra pas dépasser 17 000 € par saison annuelle.

Le Département s'engage à fournir les documents types tels que le contrat de cession et le Producteur à fournir 50 affiches de communication pour son spectacle.

La convention précise que, si le spectacle est payant, les recettes de billetterie resteront au bénéfice de l'organisateur.

La période d'élaboration de la programmation devra être établie entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art.1 : APPROUVE la convention de partenariat culturel « Provence en scène » entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Commune de Roquefort-la Bédoule telle que présentée au Conseil Municipal,

Art.2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce partenariat.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 22 juillet 2024.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Marjorie MINUTOLO



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20240731-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-07-2024

Publication le : 31-07-2024

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA